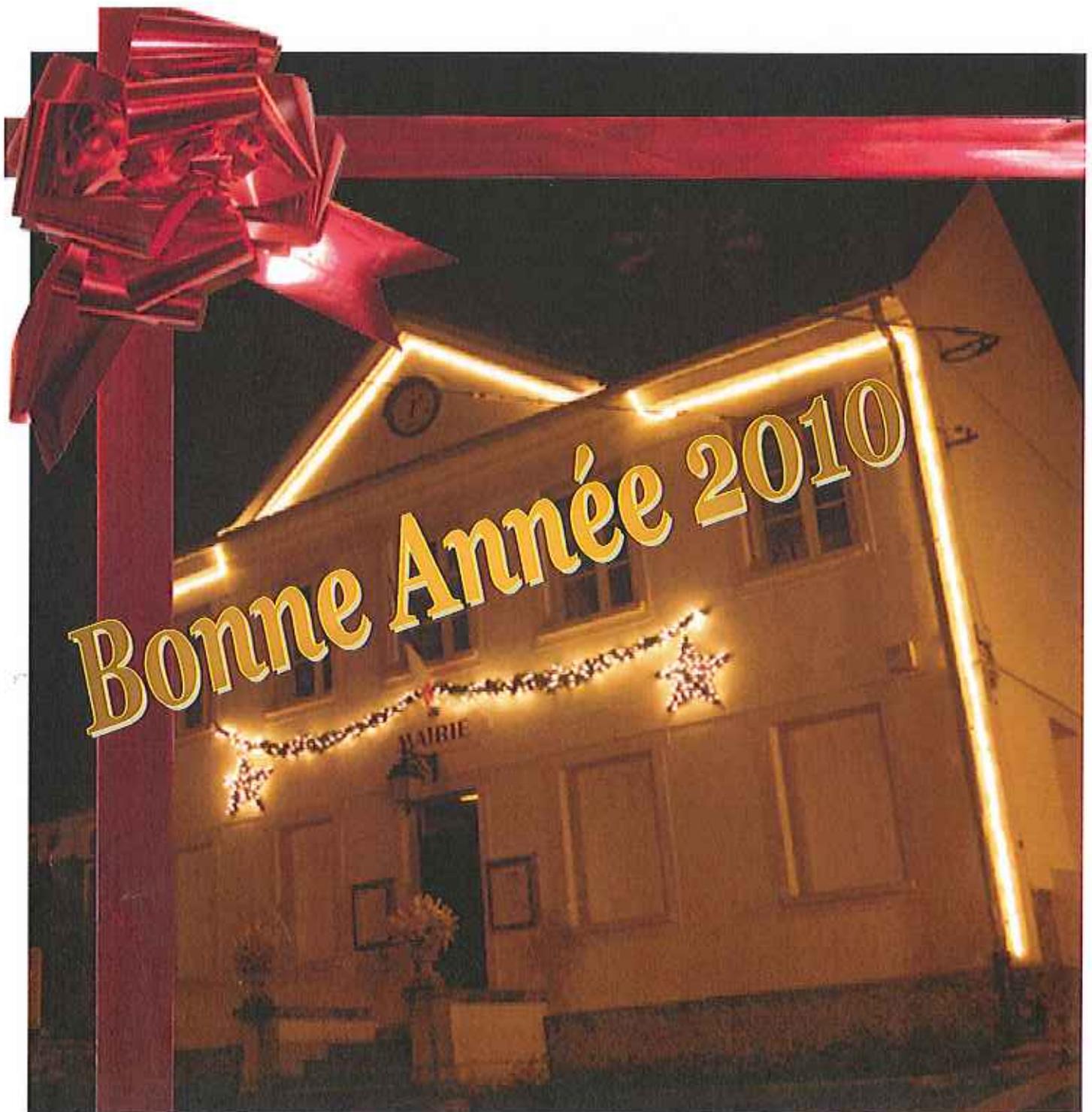




Regard Béthemontois



Mairie de
Béthémont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25

SOMMAIRE

- Page 3 **L'EDITORIAL**
- Page 4 **VIE LOCALE**
- Horaires de la Mairie
 - Bibliothèque
 - Enquête cadre de vie et sécurité
 - Recensement
 - La Poste
- Page 5 **VIE LOCALE**
- Stationnement interdit
 - Civisme
- Page 6 & 7 **AGENDA**
- Devoir de citoyen
 - Calendrier de collectes des déchets
 - Manifestations du C.C.A.S
 - Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie
- Page 8 & 9 **INFO TRAVAUX**
- Les travaux de voirie 2009
 - Aménagement du terrain communal
 - Point sur les travaux et l'investissement
 - L'assainissement
- Pages 10 **COMMUNAUTE DE COMMUNES**
- Page 11 **VIE LOCALE**
- Information sur la vie du Conseil Municipal
- Page 12 **VIE LOCALE**
- 11 novembre 1918
 - Plantation d'un arbre
- Page 13 **LES ACTIVITES DU C.C.A.S.**
- Noël des aînés
- Page 14 **VIE SCOLAIRE**
- Noël des écoles
- Page 15 **VIE LOCALE**
- Animation de Noël
- Pages 16 & 17 **COIN DES SPORTIFS**
- Cyclo-cross
 - Gymnastique
 - Equitation
- Page 18 **VIE LOCALE**
- Eteignons le feu
 - Fête du Beaujolais
 - Chiens dangereux
- Pages 19 **URBANISME**
- Règles d'urbanisme
 - Le P.L.U
- Page 20 **VIE LOCALE**
- Le carnet

Photographie de la couverture :
La Mairie

Rédaction, photos et impression réalisées
par l'Equipe Municipale
Responsable Christèle BRUNETTI

L'Editorial



Je vous souhaite une très belle année 2010, pleine d'espoir et de joie. Les fêtes de fin d'année auront été l'occasion pour nombre d'entre vous de se retrouver et de partager des moments de convivialité en famille.

Tout d'abord, je tiens à remercier les Béthémontois qui ont participé à l'embellissement de notre village à l'occasion de ces fêtes de fin d'année en illuminant leur maison.

Depuis le mois de septembre, la Mairie a connu un épisode difficile avec l'absence de notre secrétaire. Je remercie les Béthémontois de leur patience et de leur compréhension car pendant plus de trois mois, ce sont les élus avec l'aide de la secrétaire de la Communauté de Commune qui ont traité les demandes administratives et l'accueil en Mairie. Aujourd'hui nous sommes heureux d'accueillir à nouveau notre secrétaire.

Les derniers mois 2009 ont été, comme à l'accoutumé dans notre village, très animés, que ce soit la fête du village, la soirée beaujolais, l'animation de Noël et autres animations.

Quant aux travaux, l'année écoulée aura été très active avec les travaux de voirie ruelle du Pressoir et rue de Montubois, ceux de bâtiment avec la réfection du sol de la classe et la remise en état de l'horloge de la Mairie. Bien sûr cela provoque quelques perturbations provisoires mais quel plaisir après ! Je voudrais aussi remercier les personnes qui fleurissent et entretiennent constamment notre village ce qui n'est pas toujours facile quand certains s'obstinent à jeter sur la voie publique canettes et autres débris.

En ce qui concerne les projets à venir, ils ne manquent pas : nous poursuivrons nos efforts pour remettre en état nos voiries, le dossier assainissement sera au centre de nos préoccupations, mais aussi nous travaillerons avec les communes voisines pour mettre en place un accueil périscolaire durable, sans oublier l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme. Mais l'année 2010 et certainement les suivantes seront peut être difficiles car nous ne savons pas encore quels seront les moyens que le Département mettra à notre disposition dans le cadre des subventions. Ce dossier est à l'étude au Conseil Général.

Nous avons besoin de vous pour nous aider à faire vivre notre village pour qu'il soit agréable et accueillant.

Entrons ensemble avec joie, confiance et optimisme dans cette nouvelle année.

Le Maire,

Didier DAGONET

VIE LOCALE



Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie
au public

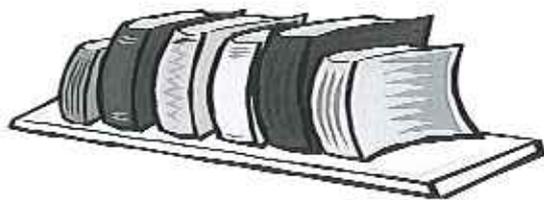
Attention modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public.

Lundi : 09 h 30 à 12 h 00
Jeudi : 09 h 30 à 12 h 00
Vendredi : 16 h 00 à 18 h 00
Samedi : 09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matins sur rendez-vous.

Bibliothèque



Monsieur Claude POTIER, qui anime la bibliothèque de notre village, vous propose un grand choix de livres pour les petits et les grands. Il vous attend nombreux tous les mercredis de 17 heures à 18 heures 30.

Enquête cadre de vie et sécurité

L'INSEE réalise du 15 janvier au 15 avril 2010 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, chargé de les interroger, prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Vous avez seize ans, c'est l'âge du recensement

Tous les jeunes Français, garçons ou filles nés en janvier, février et mars 1994, doivent se faire recenser à la Mairie le mois d'anniversaire de leurs 16 ans. Cette démarche obligatoire facilite l'inscription sur les listes électorales mais permet surtout d'effectuer sa journée d'appel et de préparation à la défense exigée lors des concours ou examens d'Etat (baccalauréat, permis de conduire...). Pour vous faire recenser, présentez-vous à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents

La Poste

L'agence postale de Villiers-Adam est située au 9 rue Benjamun Godart
Tel : 01 34 69 28 00.
Elle est ouverte au public :
le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
le mercredi et le samedi de 10h00 à 12h00

Stationnement Interdit devant la Mairie

Attention !!!



Un arrêté de circulation a été pris pour interdire le stationnement des véhicules devant la Mairie et le local technique. Cet accès doit être libre à toutes heures de la journée et de la nuit tous les jours de la semaine, le week end et les jours fériés, afin de permettre au véhicule technique d'être utilisé.

Merci de respecter cette nouvelle disposition.

Civisme

Si la neige fait le bonheur des enfants, elle est souvent le cauchemar des automobilistes et des piétons. En cas de verglas et de neige, notre employé communal et l'équipe municipale se mobilisent pour intervenir en cas de nécessité.

Le salage des voiries de la commune est réalisé en fonction de l'importance du trafic qu'elles supportent, le salage seul ne suffit pas, c'est le passage des véhicules qui rend l'action du sel efficace. Il est inutile de saler quand la température est en dessous de -7°C ou en préventif quand les chutes de neige sont improbables dans les heures qui suivent : c'est inefficace dans le premier cas et génère pollution et gaspillage dans le second.

Les routes ne sont pas les seules priorités. En période scolaire l'école et ses abords bénéficient d'un traitement de faveur avant l'arrivée des enfants.

En cas de chute de neige moyenne, la totalité des voiries de la commune est « traitée » en 3 heures, nécessitant environ 2 tonnes et demi de sel, cela est rendu possible grâce à l'acquisition du véhicule et de la saleuse.



Propriétaires et locataires doivent déneiger les trottoirs devant chez eux et faire attention aux éventuelles chutes de neige des toits, ainsi qu'à ne pas obstruer les caniveaux. En cas de négligence avérée, le propriétaire commet une faute qui engage sa responsabilité.

AGENDA

Devoir de citoyen

Les 14 et 21 mars 2010 auront lieu les élections régionales, qui permettront d'élire les Conseillers Régionaux.



En principe les Conseillers Régionaux sont élus pour six ans, mais en raison de la réforme des collectivités territoriales en cours, qui prévoit la fusion entre Conseil Régional et Conseil Général d'ici 2014, avec des Conseillers Territoriaux qui remplaceront les Conseillers Régionaux et généraux, le mandat des Conseillers Régionaux élus en 2010 ne devrait durer que quatre ans.

LA RÉGION

Structure la plus récente de l'administration locale française, la Région est devenue une collectivité territoriale en mars 1986, date de la première élection des Conseillers Régionaux.

LE MODE DE SCRUTIN ?

Les Conseillers Régionaux sont élus, au scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle, avec une prime majoritaire à la liste arrivée en tête du premier tour (on parle en ce sens de scrutin « mixte »). Concrètement, chaque électeur vote pour la liste régionale de son choix, sans possibilité de modifier l'ordre des candidats, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul.

LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION ?

Différentes compétences ont été attribuées par l'Etat aux Régions. Il s'agit principalement des lycées, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'aménagement du territoire, des transports ferroviaires, des transports publics routiers interdépartementaux. Les lois de décentralisation ont donné à la Région une vocation essentiellement économique.

Acteur incontournable des collectivités locales, le Conseil Régional est devenu en quelques années un partenaire privilégié de développement des Communes notamment tout comme l'est le Conseil Général au plan départemental. La Région a un rôle privilégié dans la planification qui consiste à programmer la réalisation d'infrastructures importantes. Le contrat de plan permet ainsi aux Communes d'effectuer des projets plus ambitieux grâce à un soutien financier important du Conseil Régional.

QUI PEUT VOTER ?

Le scrutin Régional est ouvert à tous les électeurs des scrutins nationaux, c'est-à-dire à toute personne :

- Agé(e) de 18 ans ou plus la veille de 1^{er} tour de l'élection
- De nationalité française
- Qui jouit de ses droits civils et politiques
- Inscrite sur les listes électorales

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h, et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les mercredis 20 janvier, 17 février, 17 mars et 21 avril 2010.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnets, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 12 et 26 janvier, 9 et 23 février, 9 et 23 mars, 13 et 27 avril 2010

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille :

Du 1^{er} novembre 2009 au 28 février 2010 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30/12h et de 14h/17h, les samedis de 9h30/17h, les dimanches de 10h/15h.

Du 1^{er} mars au 31 octobre 2010 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30/12h et de 14h/18h, les samedis de 9h30/18h, les dimanches de 10h/16h.

Les mardis et jours fériés la déchetterie est fermée.

- Champagne-sur-Oise vous accueille :

Du 1^{er} novembre 2009 au 28 février 2010 les lundis, mardis, mercredis, et vendredis de 9h/12h et de 14h/17h, les samedis de 9h/17h et les dimanches de 10h/15h, les jeudis et jours fériés la déchetterie est fermée.

Du 1^{er} mars au 31 octobre 2010 les lundis, mardis, mercredis, et vendredis de 9h/12h et de 14h/18h, les samedis de 9h/18h et les dimanches de 10h/16h.

Les jeudis et jours fériés la déchetterie est fermée.

Attention !

Les sapins de Noël seront collectés avec les encombrants le mercredi 20 janvier 2010



Manifestations du C.C.A.S pour nos aînés

Mercredi 3 février 2009 dégustation de Crêpes de la Chandeleur autour d'un loto.

Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal vous convient le **19 mars 2010 à 9h30** au monument aux morts du cimetière de Béthemont-la-Forêt pour commémorer le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

INFO TRAVAUX

Les travaux de voirie réalisés en 2009

L'hiver dernier a été dur, grand froid et neige, se sont succédés causant de nombreux dégâts sur notre réseau routier qui n'était déjà pas fameux !

Nous avons donc procédé à divers travaux de réparation pour remettre nos routes dans un état acceptable.

Notre souci étant une amélioration de cette chaussée sans toutefois s'engager dans une réfection complète d'un coût forcément très important alors que nous avons toujours comme objectif le grand chantier de l'assainissement, qui malgré la lenteur des procédures suit maintenant un planning bien établi.

Il faut bien entendu tenir compte du budget de la commune qui n'est pas extensible, car l'intervention des entreprises du BTP coûte très chère.

La facture des remises en état de l'hiver 2008 – 2009 se monte à 16.300,00 Euros HT.



Cependant, des travaux définitifs ont été effectués ruelle du Pressoir, celle-ci étant arrivée à l'état de piste et non de route. La facture correspondante se monte à 54.350 Euros HT partiellement subventionnée par le Conseil Général et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Un chantier est également en cours rue de Montubois, sur 180 mètres linéaire. Entre le lavoir et le terrain communal, qui comprend la remise à neuf des trottoirs, bordures et caniveaux ainsi que la reprise de la chaussée en enrobé à chaud. Ces travaux dont le devis est de 33.444 Euros HT bénéficient également d'une subvention du Conseil Général et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.



Aménagement du terrain communal



Au début du mois d'octobre nous avons eu l'opportunité d'obtenir des terres de remblais gratuitement. Cette terre provient d'un chantier de construction et permettra d'aplanir la partie du terrain communal qui reçoit les différentes manifestations de notre village.

Les travaux de nivellement seront entrepris dans le courant de l'hiver.

Point sur les travaux et investissements

Concernant l'entretien des infrastructures du village, les prestations suivantes ont été effectuées :

- La réfection du sol de la salle de classe dans l'ancienne école (pour laquelle une subvention nous a été accordée)
- La réfection de la clôture dans la partie haute de la cour de l'école.
- La réalisation d'un drainage sous le trottoir rue de la Vieille France pour capter la résurgence d'une source.
- La remise en état des bouches d'incendie à la demande des Pompiers.
- Des petits travaux d'assainissement :
 - Le pompage de 22 avaloirs, des regards et désensablage du réseau de la source sur 70 mètres linéaire.
 - Dans la cour de l'école : pompage et nettoyage de la fosse septique, bac à graisse et puisard.
- L'achat et installation d'un abri de jardin pour le rangement des outils, permettant de dégager le garage pour le nouveau véhicule.
- En cours de réalisation la réparation du mécanisme de l'horloge de la Mairie pour sa réhabilitation compris installation d'un éclairage et réfection du sol du local. (ces travaux sont subventionnés)

Par ailleurs pour faciliter le travail de l'agent communal et améliorer le rendement de ses prestations, nous avons fait l'acquisition d'un petit véhicule 4x4 que vous pouvez voir circuler dans nos rues et d'une saleuse pouvant être tractée, qui nous a déjà été très utile pour le déneigement de notre voirie !



Point sur le dossier de l'assainissement

Un petit rappel des temps forts de ce dossier :

- ✓ 13 décembre 2001 le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec le Syndicat d'Assainissement Autonome pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune.
- ✓ Au début de l'été 2002 un bureau d'études démarre l'étude de terrain afin de réaliser notre schéma directeur d'assainissement.
- ✓ Juin 2003 remise des conclusions de l'étude par le prestataire de service.
- ✓ 28 novembre 2003 approbation par le Conseil Municipal du schéma directeur d'assainissement qui retient la solution d'un assainissement collectif pour notre village.
- ✓ 2004 le Conseil Général et l'Agence de l'Eau nous font savoir qu'ils souhaitent que les communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt doivent réaliser une étude de faisabilité pour réaliser une station d'épuration commune.
- ✓ 10 avril 2006 le Conseil Général accepte de financer en partie une étude de faisabilité d'une station d'épuration intercommunale.
- ✓ Novembre 2006 constitution d'un groupement de commande entre nos deux communes pour réaliser l'étude comparative entre plusieurs solutions pour l'assainissement de nos eaux usées.
- ✓ Juin 2008 nos deux communes et nos partenaires financiers retiennent une parcelle pour implanter une station d'épuration à la suite de l'étude comparative. Toutefois des études complémentaires d'infiltration seront à réaliser pour valider ce choix.

Dans le courant du premier trimestre 2010, il sera réalisé des sondages pour vérifier la perméabilité du terrain. Si celui-ci est suffisamment perméable pour accueillir la station d'épuration, nous pourrons continuer à avancer dans ce dossier. Par contre si celui-ci ne remplit pas les caractéristiques nécessaires pour l'implantation d'une station d'épuration, nous serons obligés d'examiner d'autres terrains ou d'autres solutions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Champagny-sur-Oise, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 décembre 2009

Le Président informe le Conseil des prochaines dates de réunions 2010 : Samedi 27 Mars 2010 à 11 heures,
Vendredi 25 juin 2010 à 19 heures et Vendredi 10 décembre 2010 à 19 heures.

1. Le Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président a rappelé les actions menées par la communauté de communes en 2009.

Les prévisions pour le fonctionnement en 2010 se présentent comme telles : service d'instruction du Droit des Sols, lutte contre les graffitis, fond de concours voirie, le service de portage de repas, la participation à l'entrée de la piscine de l'Isle Adam/Parmain, l'action du manager de ville

Une nouvelle action : la fête intercommunale des jeux en bois

Concernant l'investissement en 2010, les dépenses seront constituées de l'acquisition de matériel mis en commun et de la nouvelle tranche de matériel d'alarme ou de vidéo protection.

2. Décision Modificative n°2 du budget primitif

Il a été demandé au Conseil Communautaire d'approuver la décision suivante :

| | |
|-------------|---------|
| Compte 2183 | - 303 € |
| Compte 205 | + 303 € |

3. Demande de subvention pour la lutte anti graffitis

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général pour le versement d'une subvention la plus haute possible, pour l'année 2010.

4. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Le Conseil Communautaire, a décidé d'installer un dispositif de télé alarme sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le financement du matériel festif. Ces projets peuvent bénéficier de la subvention au titre de la réserve parlementaire. Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% pour une dépense HT de 62 000 €.

5. SMEP : Modification des statuts

Le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France souhaite modifier ses statuts. Les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam doivent adhérer à titre individuel à ce syndicat, auparavant représenté par la Communauté de Communes. Cette dernière n'a pas la compétence SCOT. Il convient également d'actualiser le nombre de sièges pour représenter la communauté de commune Camelle Pays de France. Par ailleurs, il est demandé d'accepter la demande de retrait formulée par la commune du Mesnil Aubry. Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la modification des statuts du SMEP.

6. Compétence sécurité : modification des statuts

Avec la mise en place de vidéo protection et d'un système de télé alarme par la communauté de communes, il est rappelé que cette compétence ne peut pas être morcelée. Il convient donc :

- que toutes les communes indiquent à la Communauté de Communes les équipements de type télé alarme dont elles disposent puis d'en transférer la gestion
- d'autre part de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour y inclure cette compétence.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la compétence concernant la télé alarme et adopte à l'unanimité la modification des statuts.

Informations sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

10 élus étaient présents, 1 absent

1 Demande de retrait de la commune du Mesnil Aubry du SMEP

La commune du Mesnil Aubry, par délibération du 30 juillet 2008 a demandé à se retirer du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France afin de pouvoir adhérer à la communauté de communes Roissy-Porte de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable

2 Adhésion des communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Villiers Adam au SMEP

Les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam sont membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et Trois Forêts. Cette communauté de communes n'ayant pas opté pour la compétence Schéma de Cohérence Territoriale elle n'a plus la possibilité de représenter et de désigner des représentants en lieu et place des communes qui sont adhérentes au SMEP à titre individuel.

Le Conseil Municipal, a approuvé la modification des statuts du SMEP et confirme que Monsieur DAGONET est titulaire et Monsieur CORMERY suppléant pour représenter la commune auprès de SMEP.

3 Actualisation du nombre de sièges au sein du SMEP

Le périmètre du SMEP recouvre notamment la Communauté de Communes Carnelle Pays de France. Dans les statuts du syndicat il est précisé que pour cette communauté de communes le nombre de représentants est de 8 titulaires et 8 suppléants. Considérant que cette Communauté de Communes compte à ce jour 10 communes membres et doit donc être représentés par 10 titulaires et 10 suppléants au sein du SMEP,

Le Conseil Municipal, a approuvé la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat

4 Sécurité Routière

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ a été désigné correspondant Sécurité routière pour représenter notre commune auprès des services de la Préfecture.

5 Position de la commune concernant la vente de la parcelle AC 120.

Le Conseil Municipal s'est interrogé sur l'opportunité d'exercer son droit de préemption sur la parcelle AC 120 d'une surface de 8a32ca. Ce bien comporte notamment un bâtiment en bon état situé rue de Montubois, en vue de le transformer en un espace pouvant accueillir du public ou pour y stocker du matériel. Ce bien étant situé en zone N dans le P.O.S la commune ne pourra le dédier qu'à une vocation agricole. Après un débat contradictoire entre les élus il est apparu que Messieurs DAGONET, WAGENTRUTZ, GLANDIERES, VERGNAUD, et Mesdames ROSELIER et BRUNETTI étaient opposés à l'acquisition de ce bien. Messieurs POUILLARD, CORMERY et Madame FERNANDEZ étaient favorable à son acquisition.

A la suite de ce débat, la commune a informé le vendeur qu'elle ne souhaitait pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

6 Information sur le personnel communal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a procédé au recrutement d'un jeune Béthemontois en remplacement de l'ASTEM qui n'a pas souhaité prolonger son contrat pour assurer l'encadrement des enfants le matin de 08h30 à 09h30, le service de cantine de 11h30 à 14h30 ainsi que le ménage de la Mairie et de la classe du bas de 16h30 à 18h00. Ce jeune Béthemontois a été embauché jusqu'au 18 décembre prochain et il lui sera proposé de reconduire son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.

VIE LOCALE

Commémoration de l'armistice du
11 novembre 1918



En ce mercredi 11 novembre 2009, nous avons commémoré au cimetière de Béthemont-la-Forêt le 91ème anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale en présence de Monsieur Didier DAGONET Maire de notre village, ainsi que de Monsieur Daniel CONBERNOUS Président de la F.N.A.C.A. de Taverny, entourés d'anciens combattants des représentants de l'armée de terre ; de la base militaire de Taverny, de la Gendarmerie Nationale et des pompiers du centre de secours de Bessancourt - Frépillon ainsi que les membres du Conseil Municipal.

Après le dépôt d'une gerbe au monument des soldats morts pour la France, et la minute de silence pour se rappeler combien d'hommes sont morts laissant veuves et orphelins, combien sont revenus gazés et blessés dans leur chair, pour que la France reste libre et continue de vivre en paix.

C'est grâce aux sacrifices de nos « poilus » que nous devons chaque année nous souvenir de leurs actes héroïques.

Cette manifestation s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié, offert par la municipalité.



Plantation d'un arbre par les
enfants de l'école de Béthemont



Le mardi 24 novembre 2009 à 11h00 les enfants de l'école de Béthemont-la-Forêt ont participé à la plantation d'un poirier à fleurs ruelle du Lave Sabot.

L'ensemble des enfants de l'école maternelle et primaire a pu mettre une pelletée de terre au pied de l'arbre puis ce fut le tour des enseignantes, du personnel communal et des parents venus encadrer cette petite manifestation.

A l'issue de ces travaux de jardinage, Monsieur le Maire a remis à chaque enfant un diplôme pour sa participation.

Ce fut l'occasion de remplacer un arbre mort depuis de nombreuses années, cette plantation permettra d'embellir notre village et les enfants nous ont donné rendez-vous à l'année prochaine pour la plantation d'un autre arbre dans le quartier des Clos.



LES ACTIVITES DU C.C.A.S

Noël des Aînés

La Mairie et le Centre Communal d'Action Social ont organisé le samedi 12 décembre le traditionnel buffet de Noël avec dans le même temps la remise des cadeaux de fin d'année.

Effectivement, le CCAS a décidé de réitérer une sélection de cadeaux. Cette année encore, nos seniors ont eu le choix entre coffret gourmand, composition florale et un ouvrage intitulé « Au fils de l'Oise ». De nombreux Béthemontois de plus de 65 ans étaient présents à cette manifestation. Une flûte de champagne dans une main,



des petits fours dans l'autre, chacun s'est adonné à son passe-temps favori : « le bavardage ». Cette année, le CCAS a vu l'arrivée de nouveaux seniors avec plaisir et espérons les voir dans d'autres rencontres. De plus, deux Béthemontois ont fait don de la valeur de leur cadeau à la coopérative de l'école. Nous les en remercions.



Un petit rappel des activités proposées par le CCAS en 2009 à nos aînés :

- 10 Janvier Galette des rois
- 04 Février Dégustation de crêpes et de cidre, animation loto
- 29 Avril Après midi récréatif
- 10 Juin Journée à Beauvais
- 13 Juin Vernissage de l'exposition de peinture de Mme AMICE
- 12 Décembre Noël autour d'un buffet

Si vous avez 65 ans ou plus et souhaitez bénéficier des activités du CCAS au cours de l'année, venez-vous inscrire en Mairie.

VIE SCOLAIRE

Le Noël des écoles



Le 11 décembre 2009, pour la fête de Noël des écoles les enfants de Béthemont et Chauvry ont assisté à un spectacle présenté par la compagnie Tellem Chao « **Moussa au pays des ruses** ».

Une conteuse et un musicien venus d'Afrique ont raconté l'histoire de Moussa. Ce jeune homme pauvre rêve de richesse et part dans un pays lointain trouver fortune. Mais la ville dans laquelle il arrive n'est autre que la cité des ruses où pullulent filous, voleurs et menteurs. Après quelques entourloupes, Moussa dépossédé de tout, mais croyant à ses rêves, finit par trouver fortune.

Ce spectacle qui a mêlé chants, conte, sons de djembé et de kora a entraîné les enfants dans les coutumes, les rythmes et les couleurs de l'Afrique. Les enfants, de la petite section au CM2, ont chanté, pris la parole et participé joyeusement à cette veillée africaine.

Suite au spectacle, les enfants ont eu la visite du Père Noël qui a distribué les traditionnels chocolats de Noël.

Parents, enfants et enseignants ont ensuite partagé un moment de convivialité.



Fête de Noël

Les Petits Béthemontois ont été nombreux à se rendre à la Fête de Noël organisée par la municipalité le Samedi 12 décembre 2009.

Ils ont pu assister au sein de l'église à un spectacle de Marionnettes animé par Bernadette et Marie SCHWEITZER que nous remercions sincèrement.

A la cantine de l'école, un Maître chocolatier les attendait pour un atelier de manipulation et dégustation. Les enfants ont pu repartir avec un petit ballotin de truffes confectionnées par eux-mêmes après avoir dégusté un bon chocolat chaud.



Les parents et grands Béthemontois qui nous ont fait le plaisir d'assister à cette manifestation conviviale ont pu se réchauffer dans la cour de l'école grâce au traditionnel vin chaud chaleureusement préparé par Bertrand VERGNAUD et Thierry BRETON.

A la tombée de la nuit, notre cher Père Noël est venu se joindre à la fête : il a récolté les lettres des enfants et leur a offert plein de friandises.



LE COIN DES SPORTIFS

Comme chaque année nous tenons à féliciter les performances des sportifs amateurs de notre village dont nous avons connaissance en toute modestie.

Cyclo-cross

Le samedi 10 octobre dernier sous un soleil d'automne plus de 150 jeunes venus des quatre coins du département, se sont réunis sur le terrain communal pour participer au traditionnel cyclo-cross organisé par le club de cyclisme de SAINT LEU. Cette épreuve organisée en début de saison a permis aux différents clubs présents de préparer leurs sportifs aux compétitions Départementales et Régionales.



Par ailleurs ce fut aussi pour nos jeunes Béthemontois et Chauvriots de découvrir ce sport. Ne doutons pas que certains d'entre eux deviendront de grands champions.

Bravo à tous les concurrents qui ne se sont pas ménagés. Au nom de la municipalité, Monsieur le Maire a remis une coupe à chaque participant.



Gymnastique



Le jeune Ancelin VERGNAUD pratique la gymnastique au club Gym Evolution de Bouffémont, et cette année il a participé à de nombreuses compétitions ce qui lui a permis d'obtenir les résultats suivants :

Résultats des compétitions individuelles :

- Le 18 janvier 2009, Ancelin a terminé 3^{ème} sur 36 de la compétition qui a eu lieu à SARCELLES.
- Le 5 avril 2009, Ancelin a terminé 2^{ème} sur 35 de la compétition qui a eu lieu dans le département de l'Essonne au Sud de Paris.

Résultats de la compétition par équipe au Championnat de France:

- La compétition du Championnat de France de gymnastique s'est déroulée à Nantes fin 2009, l'équipe a terminée 8^{ème} sur 26.

LE COIN DES SPORTIFS

Equitation

A l'occasion des championnats de France 2009 plusieurs cavaliers Béthemontois ont brillé lors de cette manifestation.



Tout d'abord, Stéphane DARCEL est champion de France en Barrel Race, cette discipline assez récente dans notre pays consiste à tourner autour de 3 tonneaux le plus rapidement possible en faisant le tour complet de ceux-ci.

Le Barrel Race en quelques mots :

Le Barrel Race est une épreuve contre la montre. Le chronométrage commence et finit quand le museau du cheval passe la ligne de départ.

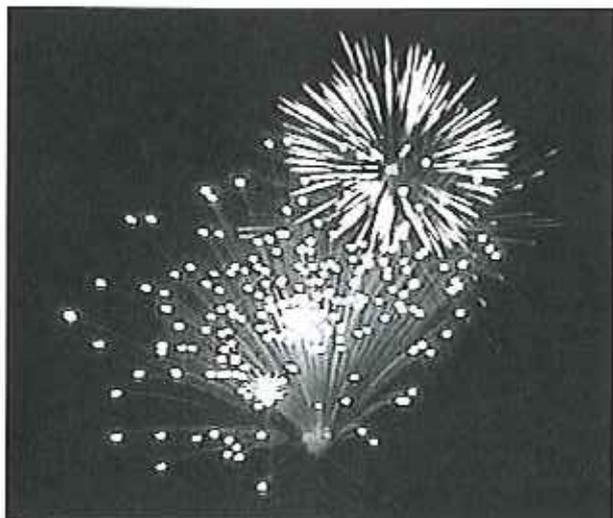
Au signal du starter, le concurrent galope jusqu'au tonneau n°1, passera à sa gauche, et en fera le tour sur environ 360° ; il galope ensuite jusqu'au tonneau n°2, passera à sa droite, et en fera le tour sur environ 360° ; il atteint ensuite le tonneau n°3, passera à sa droite, et en fera le tour sur environ 360° ; il sprinte ensuite jusqu'à la ligne de départ en passant entre les tonneaux 1 et 2.

Puis nous pouvons également saluer la 5^{ème} place de Noémie PAPON en saut d'obstacle, cavalière du Val Kalypso. Ce même centre équestre a brillé dans plusieurs disciplines avec notamment une première place en concours complet avec Mylène LEITAO.



VIE LOCALE

Eteignons le Feu



Le samedi 24 octobre 2009, vous avez pu voir ou entendre un feu d'artifice tiré sur le terrain communal de Béthemont-la-Forêt.

Nous avons le devoir de vous donner une explication sur cette festivité.

En effet une personne privée a demandé à la mairie d'utiliser le terrain communal.

Monsieur le Maire a donné son accord pour ce feu d'artifice à condition de remettre le terrain communal en son état.

Une précision, quelques affiches furent apposées place de la pompe et à la Mairie invitant les Béthemontois à assister à ce feu d'artifice privé.

Il faut savoir que ce feu d'artifice n'a eu aucune incidence sur le budget communal.

Fête du Beaujolais



Cette année la dégustation du « beaujolais nouveau » organisée par l'association Béthemont-la-Forêt Chauvry loisirs et Jeunesse s'est déroulée dans la cour de l'école de Béthemont-la-Forêt.

L'association A.B.C avait convié les Béthemontois et les Chauvriots le vendredi 20 novembre dernier afin de célébrer avec une journée de retard l'arrivée du beaujolais nouveau 2009. Les habitants de nos deux villages se sont déplacés en nombre pour déguster ce nouveau millésime autour du traditionnel plat de charcuteries et des fromages de chèvres de Chauvry.

Ce fut aussi l'occasion d'entendre sous la direction de Monsieur CHAUDUN un instrument de musique populaire envoûtant pour le plaisir de tous : les plus jeunes ont découvert la magie de l'orgue de barbarie, les plus anciens ont retrouvé les airs de leur jeunesse.

Réglementation relative aux chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 impose aux propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégories de posséder un permis de détention.

Pour l'obtenir, il convient de se présenter en Mairie muni des pièces nécessaires à la délivrance de ce document, qui sont :

- Un justificatif d'identification du chien ;
- Un certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- Un justificatif de stérilisation pour les chiens mâles et femelles de la 1ère catégorie ;
- Un certificat d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal, les membres de la famille du propriétaire du chien ou de celui qui le détient étant considérés comme tiers ;
- Un justificatif de l'obtention de l'attestation d'aptitude, délivrée après avoir suivi la formation portant sur l'éducation et le comportement canins dispensée par des personnes habilitées par le Préfet ;
- Le résultat de l'évaluation comportementale du chien réalisée par un vétérinaire agréé.

Rappel des consignes concernant les règles d'urbanisme

Toute construction supérieure à 20 m² doit faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Tous travaux ne créant pas de surface habitable (clôtures, portails, ravalement de façades, réfection de toiture etc) doivent impérativement faire l'objet d'une demande de travaux.

Vous devez déposer en Mairie des demandes préalables, avant la réalisation des travaux d'aménagement ou même des travaux de démolition.

Il a été constaté que certains Béthemontois ne tenaient pas compte de la réglementation en vigueur.

Par conséquent, ils leur aient demandé au plus tôt de se rendre en Mairie pour régulariser leur situation et ceci afin de se conformer au Code de l'Urbanisme et de conserver de bons rapports de voisinage ainsi que la qualité de notre environnement.

Monsieur Claude POUILLART Maire Adjoint en charge de l'urbanisme se tient à leur disposition pour de plus amples renseignements.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Depuis le 23 janvier 2009, votre Municipalité a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui deviendra un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'un travail complexe, lourd à gérer, qui mobilise vos élus. Ils se font assister par un bureau spécialisé et par la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture). Le futur PLU doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France en vigueur (SDRIF 1994), avec le futur SDRIF ainsi qu'avec le Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration avec le Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France, dont notre commune fait partie.



Depuis le mois de septembre les élus de la commission urbanisme et nos partenaires qui nous aident dans l'élaboration du P.L.U recueillent toutes les informations nécessaires à la rédaction du diagnostic de notre village. Le diagnostic, établit un état des lieux de la commune. Il réunit des données topographiques, historiques, patrimoniales, des éléments démographiques, ainsi que sur l'habitat, le contexte économique, les équipements collectifs, les transports, les circulations, et le patrimoine naturel (paysages, gestion de l'eau, énergie, réseaux, risques et pollutions...). C'est le document qui sert de base de travail pour définir les enjeux et les orientations pour la ville et pour l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Les élus qui suivent l'élaboration du P.L.U

M. Didier DAGONET
M. Claude POUILLART
M. Gérard WAGENRUTZ
Mme Valérie BOUMENDIL
M. Jacques CORMERY
M. Patrice GLANDIERES
M. Bertrand VERGNAUD

Nous vous invitons à suivre le déroulement de ces procédures, à participer à l'élaboration de ce document d'urbanisme en donnant votre avis sur les évolutions que vous souhaitez pour notre village soit en utilisant l'adresse mail dédiée à ce dossier bethemont@ledez-legendre.com ou en inscrivant vos remarques sur le registre qui est mis à votre disposition en Mairie.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les élus de la commission urbanisme sont à votre disposition pour tout renseignement concernant ce dossier.

VIE LOCALE

Le Carnet - Etat Civil 2009

Mariages

Mohammed BENNIS et Juliana CHARDOSO

Cyril BOQUET et Malvina BERGEON

Marc BUCHER et Helena ROCHA de AGUIAR

Thierry JOLY et Stéphanie ALVAREZ

Olivier LAMARRE et Phitsamai PHALAROM

Cyril THENON et Fanny DAUGERON

Naissances

Dorian Georges COTTI le 29 janvier 2009

Clara Lucie GALTIE le 10 septembre 2009

Décès

Odette Renée CORNILLET le 11 janvier 2009

Yvette SCALA veuve GROSSE le 7 mai 2009



Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

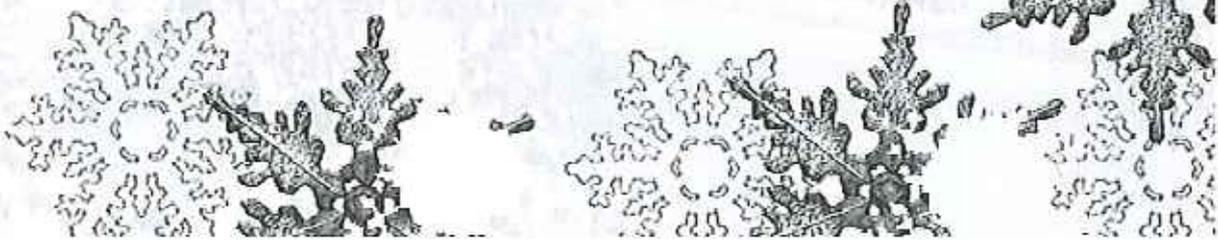


Et le Conseil Municipal

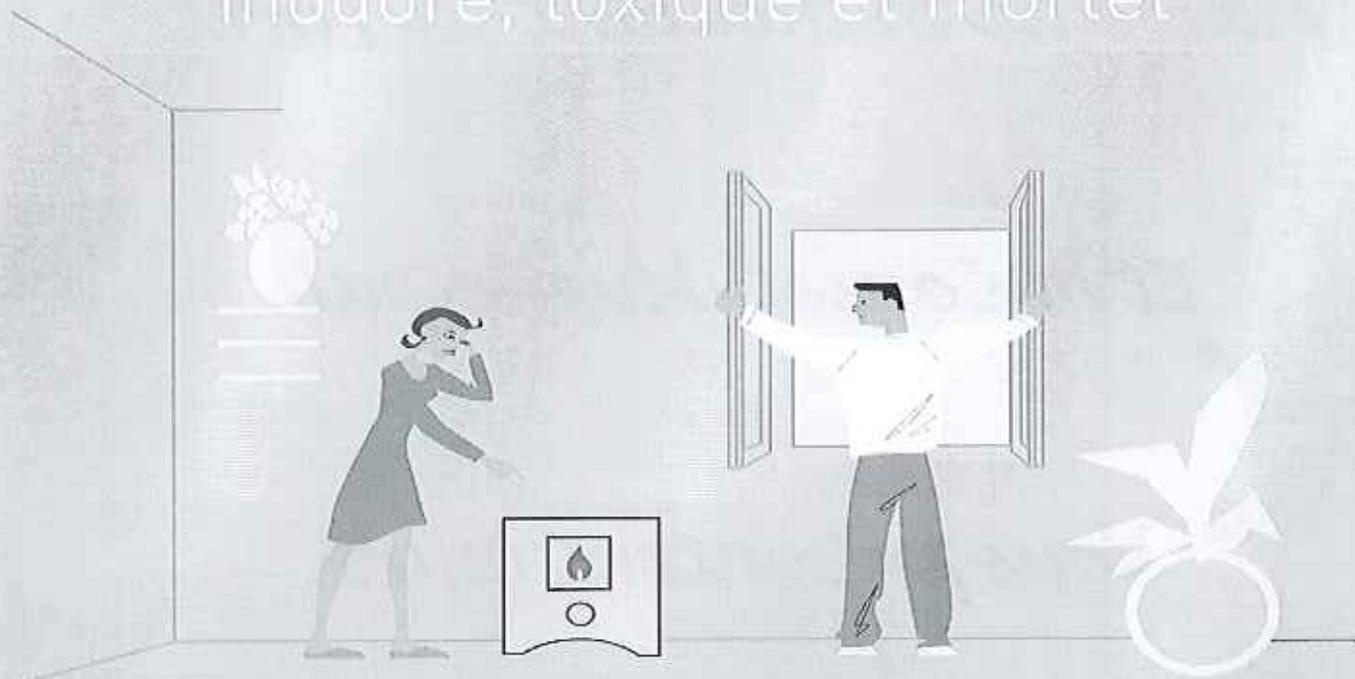
Vous présentent leurs

Meilleurs Vœux

Pour l'année 2010



Le monoxyde de carbone, un gaz invisible, inodore, toxique et mortel



Il provoque des maux de tête, des nausées, des vertiges, des pertes de connaissances, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel
- Faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans
- Ne bouchez pas les aérations de votre logement

Pour plus d'informations :
renseignez-vous et procurez-vous ce dépliant sur
www.inpes.sante.fr et sur www.logement.gouv.fr ►



Un réflexe en plus,
un risque en moins.



Institut National
de Prévention
et d'Éducation
pour la Santé
inpes
www.inpes.sante.fr